

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le sixième jour de mai deux-mille-dix-neuf, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Francis Bélanger, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, André Drouin, Patrick St-Pierre, Martin Boulanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt. Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

1.0-OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire constate le quorum, la séance est ouverte.

2.0-ORDRE DU JOUR

Rés. 19-065

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

1.0-OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 séance ordinaire du 1 avril 2019

4.0-ADOPTION DES COMPTES

4.1 dépenses d'avril 2019

5.0-PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0-LECTURE DU COURRIER

7.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 dépenses IMMO aqueduc (fin d'année)

7.2 report de la séance d'août au 12

7.3 Office 365 et Publisher

7.4 procédure de plaintes sur adjudication de contrat

7.5 représentant désigné à la vente pour taxes

7.6 renouvellement d'assurances générales

7.7 avis de motion et adoption des projets de règl. no 19-397 urbanisme & 19-398 zonage, modifiant le périmètre urbain

8.0-TRAVAUX PUBLICS

8.1 engagement de crédits/radios mobiles/calcium

8.2 radiateur Freight

8.3 affichage de poste opérateur de voirie/déneigement & entretien ménager & étudiant

9.0-HYGIÈNE DU MILIEU

10.0-SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 identification bornes-fontaines

10.2 autopompe 20 ans

11.0-URBANISME

11.1 terrains vagues desservis : 2 exceptions

11.2 préparation de terrains/ développement domiciliaire

12.0-LOISIRS ET CULTURE

13.0-VARIA . changement de MRC

. projet plate-forme élévatrice au Centre communautaire.

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

3.0- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 séance ordinaire du 1 avril 2019

Rés. 19-066

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE le procès-verbal de la dernière assemblée soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4.0- ADOPTION DES COMPTES

4.1 dépenses & salaires d'avril 2019

Rés. 19-067

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : André Drouin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 105 016,67\$ plus 13 171,15\$ en salaires pour la période 4.

ADOPTÉE

5.0-PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0-LECTURE DU COURRIER

Rés. 19-068

DEMANDE DE COPIE DES ÉTATS FINANCIERS DU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Diane Rancourt

QUE demande soit faite à la municipalité gestionnaire de transmettre aux municipalités parties à l'entente du service incendie, le document extrait des états financiers vérifiés, le tout tel que mentionné au protocole à l'article 11.0 b).

ADOPTÉE

Rés. 19-069

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : DON GALA MERITAS POLYVALENTE BÉLANGER

Proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : André Drouin

QU'un don de 100\$ soit autorisé pour l'organisation du gala Méritas de la polyvalente Bélanger.

ADOPTÉE

7.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 dépenses IMMO aqueduc (fin d'année)

7.2 report de la séance d'août au 12

7.3 Office 365 et Publisher

7.4 procédure de plaintes sur adjudication de contrat

7.5 représentant désigné à la vente pour taxes

7.6 renouvellement d'assurances générales

7.7 avis de motion et adoption du projet de règl. no 13-397 modifiant le périmètre urbain

7.1-Le rapport de fin d'année du secteur aqueduc et égout est remis aux élus

Rés. 19-070

REPORT DE LA SÉANCE D'AOÛT

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : André Drouin

QUE la séance d'août soit reportée au 12 août à l'heure ordinaire des sessions.

ADOPTÉE

7.3-L'acquisition d'Office 365 et Publisher est remis à une prochaine séance

Rés. 19-071

PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Boulanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM aurait été assujetti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante :

municipal@sogetel.net, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt. Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

ADOPTÉE

Rés. 19-072

VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, une Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles situés sur son territoire en nommant un représentant;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Martin Boulanger

QUE le maire, M. Francis Bélanger soit mandaté par le conseil municipal pour représenter la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes et qu'il soit autorisé à protéger la créance de la municipalité et à faire adjuger l'immeuble au nom de celle-ci s'il n'est pas vendu.

QU'en l'absence du maire, M. Renaud Gosselin, conseiller, soit autorisé à représenter la municipalité et à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

Rés. 19-073

RENOUVELLEMENT ASSURANCES GÉNÉRALES MUNICIPALES

ATTENDU QUE Groupe Ultima, MMQ, a déposé sa proposition de renouvellement de notre portefeuille d'assurances générales venant à échéance le 9 juin 2019 ;

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE la Municipalité accepte tel que présenté, la proposition d'assurances générales et automobiles déposée par groupe Ultima, le tout pour un total de 26 100\$ incluant taxe.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 205

Je, soussigné, Gino Giroux, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le PLAN D'URBANISME No 205 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN , la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Rés. 19-074

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT No 19-397 (Plan d'urbanisme)

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a entrepris la modification de certaines dispositions de son plan d'urbanisme No 205 ;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements ;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT No 19-397 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 205 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux articles 109.2, 109.3, 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lesdits projets de règlements soient soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire le 3 juin 2019, à 20h, au 116 avenue du Domaine, Courcelles,

QUE le conseil municipal mandate sa directrice générale / secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT de Zonage NO 207 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN

Je, soussigné, Gino Giroux, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de RÈGLEMENT NO 19-398 modifiant LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 207 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN.

Le projet de règlement vise :

À redéfinir les limites du périmètre urbain suite à leur modification en lien avec la zone agricole.

Rés. 19-075

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 19-398 (zonage)

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 207;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT NO 19-398 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux *articles 126 et 127* de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire le 3 juin 2019, à 20h, au 116 avenue du Domaine, Courcelles;

QUE le conseil municipal mandate la directrice-générale/secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE

8.0-TRAVAUX PUBLICS

8.1 engagement de crédits/radios mobiles/calcium

8.2 radiateur Freight

8.3 affichage de poste opérateur de voirie/déneigement & entretien ménager & étudiant

Rés. 19-076

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : VOIRIE & AQUEDUC

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE soit autorisée une dépense de 20 000\$ pour 0 1/2 servant à l'entretien des rangs, de 5 000\$ pour carburant, de 2 000\$ pour sel d'hiver et divers, de 2 000\$ pour balayage de rues, de 1500\$ pour 3 radios portatifs pour la voirie et le bureau et de 500\$ pour inspection du camion Freightliner et fardier, entretien de véhicules et divers.

QUE soit autorisée une dépense de 3 500\$ plus taxes pour fournitures de matériel d'aqueduc pour un prolongement sur l'avenue Industrielle.

ADOPTÉE

Rés. 19-077

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : ACHAT ET ÉPANDAGE D'AP35

ATTENDU QUE nous avons reçu deux propositions de prix pour abat-poussière, soit des Entreprises Bourget en AP-35 et Transport Adrien Roy en calcium liquide 35%;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : André Drouin

QUE la Municipalité accepte la proposition des Entreprises Bourget pour la fourniture et l'épandage d'AP-35 pour une quantité de + ou – 85 000 litres de 0,3299 cents du litre.

ADOPTÉE

Rés. 19-078

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : RADIATEUR DE RÉSERVE FREIGHTLINER

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Patrick St-Pierre

QU'une dépense de 2 150\$ plus taxes soit autorisée pour l'achat d'un radiateur de réserve pour le Freightliner.

ADOPTÉE

Rés. 19-079

APPEL DE CANDIDATURES – POSTE D'OPÉRATEUR DE VOIRIE & DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE M. Benoît Roy a remis sa démission comme employé de voirie et enlèvement de la neige pour relever de nouveaux défis;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QU'une offre d'emploi soit affichée afin de combler un poste d'opérateur de voirie et de déneigement permanent, à temps plein, à raison de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

Rés. 19-080

APPEL DE CANDIDATURES – POSTE D'ENTRETIEN MÉNAGER

ATTENDU QUE M. Charles Bolduc a remis sa démission comme responsable de l'entretien ménager de nos bâtiments municipaux;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QU'une offre d'emploi soit affichée afin de combler le poste de responsable de l'entretien ménager de nos bâtiments municipaux, heures variables selon la demande et les locations de salles, doit avoir une disponibilité les fins de semaines.

ADOPTÉE

Rés. 19-081

APPEL DE CANDIDATURES – TRAVAUX D'ÉTUDIANT

ATTENDU QUE plusieurs petits travaux seront à faire cet été;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QU'une offre d'emploi pour étudiant soit affichée, horaire variable selon les besoins et travaux.

ADOPTÉE

9.0-HYGIÈNE DU MILIEU

10.0-SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 identification bornes-fontaines

10.2 autopompe 20 ans

10.1-Identification des bornes fontaines, point à voir avec l'embauche d'un étudiant

10.2-Autopompe 20 ans : point à voir au comité incendie de la Haute-Beauce

11.0-URBANISME

11.1 terrains vagues desservis : 2 exceptions

11.2 préparation de terrains/ développement domiciliaire

11.1 terrains vagues desservis : Mme la directrice donne des infos sur la codification à l'évaluation

Rés. 19-082

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE : ACCEPTATION D'OFFRE DE PRIX POUR DYNAMITAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de dynamitage MB de Vallée Jonction pour travaux au nouveau développement domiciliaire;

Il est proposé par : Martin Boulanger

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE la Municipalité retienne les services de dynamitage MB selon la proposition reçue en mai.

ADOPTÉE

12.0-LOISIRS ET CULTURE

13.0-VARIA : changement de MRC

Rés. 19-083

MANDAT DEMANDE DE CHANGEMENT DE MRC

ATTENDU QUE les nombreux conseils précédents, ce depuis 1997, avaient la volonté d'effectuer un transfert de la municipalité de Courcelles de la MRC du Granit vers la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial actuel a été élu le 18 octobre 2018, soit depuis 7 mois;

ATTENDU QUE lors de sa visite à Courcelles pendant la campagne électorale provinciale, le candidat de la Coalition Avenir Québec, monsieur Samuel Poulin, a porté de l'intérêt vers ce dossier pour notre Municipalité;

ATTENDU QUE les deux autres partis précédemment au pouvoir, soit le parti Québécois et le parti Libéral, n'ont pas eu de volonté à écouter, analyser et exécuter nos revendications et la volonté de notre population;

ATTENDU QUE depuis les 20 dernières années, les demandes des équipes du conseil au pouvoir de notre municipalité et celles de la population ont toujours été les mêmes, c'est-à-dire de se dissocier de la MRC du Granit pour rejoindre les rangs de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE nos liens d'attachement pour les différents comités de notre municipalité tendent que vers la Beauce;

ATTENDU QUE la population de Courcelles est Beauceronne et qu'elle ne se dit aucunement Estrienne;
EN CONSÉQUENT,

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QUE la municipalité de Courcelles mandate son maire à faire les démarches nécessaires afin d'informer le député de Beauce-Sud, Monsieur Samuel Poulin, de notre intention de continuer le travail des conseils précédents, soit de demander et d'effectuer un transfert de MRC;

QUE la municipalité de Courcelles autorise son maire à parler avec toutes les personnes qui peuvent avoir été touchées directement ou indirectement par ce dossier;

QUE la municipalité de Courcelles mandate son maire à transmettre les informations qu'il jugera nécessaires au député de Beauce-Sud pour un transfert définitif de notre municipalité vers la MRC de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 19-084

PROJET PLATE-FORME ÉLÉVATRICE À LA SALLE COMMUNAUTAIRE: DEMANDE AU RÉCIM

ATTENDU QUE la firme Moreau architecte nous a déposé les plans et devis pour un projet d'installation d'une plate-forme élévatrice au centre communautaire du 138 avenue du Domaine;

ATTENDU QUE les coûts s'élèvent à près de 193 352\$ net, que sa réalisation requière l'implication de partenaires financiers :

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Diane Rancourt

Et résolu à l'unanimité

QU'une demande d'aide financière de 83 625\$ soit déposée au programme RÉCIM (Réfection et construction des infrastructures municipales) du gouvernement provincial.

ADOPTÉE

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : André Drouin

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire _____ dir.gén./sec-trés.